



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2082

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2011

service : Direction des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur Julien-Laferrière

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

## **Séance publique du 4 avril 2011**

### **Délibération n° 2011-2082**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2011**

service : Direction des relations internationales

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale qu'il est proposé de soutenir le projet de l'association Xetic créée à Lyon en 2009.

#### *Présentation de l'association*

Xetic est une association sans but lucratif dont la mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement du micro-crédit, en offrant la possibilité à des particuliers de donner ou de prêter de petites sommes d'argent directement à de petits entrepreneurs du monde entier qui souhaitent commencer ou développer une activité mais qui n'ont pas accès au crédit classique.

Xetic utilise l'efficacité du web 2.0 et des réseaux sociaux pour inciter et faciliter la création d'une communauté web composée de donateurs et de prêteurs qui souhaitent trouver une alternative au système bancaire classique en pratiquant le "p2p lending" (prêts de particuliers à particuliers).

La plateforme Xetic a été lancée officiellement en septembre 2010, grâce à un partenariat technique et financier avec la Région Rhône-Alpes, la Fondation Mérieux et la Communauté urbaine de Lyon. Celle-ci a, en effet, apporté un soutien financier de 8 000 € pour la création de cette plateforme internet en 2009.

Xetic présente sur sa plateforme Internet des propositions de micro-crédit sélectionnées par des institutions de microfinance habilitées localement à réaliser des opérations de micro-crédit. Les internautes ont ainsi la possibilité de prêter pour tout ou partie des micro-crédits présentés sur la plateforme. D'un point de vue opérationnel, Xetic s'appuie sur des réseaux de partenaires locaux habilités à réaliser des opérations de micro-crédit, c'est-à-dire étudier la qualité des demandes de prêts, suivre les porteurs de projets et procéder au recouvrement des remboursements des micro-crédits.

4 mois après sa mise en ligne, plus de 300 internautes sont devenus prêteurs solidaires permettant ainsi à 50 entrepreneurs basés à Ouagadougou (Burkina Faso), à Porto-Novo (Bénin) et à Matam (Sénégal) d'obtenir un micro-crédit pour développer leurs activités économiques.

#### *Programme 2011*

Pour la Communauté urbaine de Lyon, il s'agit de poursuivre un accompagnement technique et financier à l'association Xetic, afin de permettre à cette association d'augmenter son volume de prêts et d'atteindre un modèle économique viable d'ici 2012. De son côté, Xetic poursuivra son développement vers les zones de coopération de la Communauté urbaine, en particulier à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Porto-Novo (Bénin).

Ce projet innovant, associant les possibilités de nouvelles technologies au service d'un système de financement responsable et solidaire, correspond aux priorités actuelles de la Communauté urbaine en matière de coopération au développement. Face à la demande croissante de ses villes partenaires de soutenir des actions de développement économique, la Communauté urbaine souhaite renforcer la coopération économique dans ses programmes de coopération décentralisée. L'appui aux secteurs économiques par le micro-crédit constitue l'une des réponses concrètes à proposer aux villes partenaires pour lutter contre la pauvreté et accompagner les dynamiques de développement local.

En conséquence, il est proposé pour la première fois de verser une subvention de 8 000 € à l'association Xetic pour l'année 2011.

*Budget prévisionnel*

Charges (en €)		Produits (en €)		Pourcentage
charges de personnel	35 000	Région Rhône-Alpes	20 000	30 %
développement site internet	10 000	Fondation Mérieux	10 000	15 %
communication	10 000	fonds social européen	17 500	27 %
informatique et internet	5 000	fonds propre	7 500	12 %
comptabilité et juridique	2 500	autres	2 000	3 %
autres charges externes	2 500	subvention Communauté urbaine	8 000	13 %
<b>Total</b>	<b>65 000</b>	<b>Total</b>	<b>65 000</b>	<b>100 %</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Xetic dans le cadre de son projet de plateforme Web sur le micro-crédit pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Xetic définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - opération n° 1920 - compte 657 480 - fonction 048.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**